

Bonjour,

Vous nous avez contactés pour avoir des informations sur le fonctionnement de la procédure **Ingénieur Diplômé Par l'Etat à l'INSA de Toulouse**.

Les spécialités représentées sont renseignées chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur dans l'avis d'ouverture de l'examen annuel sur le site du Ministère.

La candidature sera déposée sur ecandidat : <https://e-candidat.insa-toulouse.fr>

Aucune suite ne sera donnée à ce dossier si :

- il est adressé à l'école au-delà de la date de clôture des inscriptions, fixée par l'avis d'examen publié au Journal officiel de la République française (le cachet de la poste faisant foi) ;
- il est manuscrit et/ou incomplet ;
- le (la) candidat(e) ne justifie pas de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à un ingénieur : à ce titre, l'(les) attestation(s) de l'employeur doit (doivent) être explicite(s) et sans ambiguïté sur les fonctions exercées.

Nous vous incitons vivement à vous informer sur les conditions générales de l'examen au moyen de la brochure « Comment devenir ingénieur diplômé par l'Etat ? » ou du site internet du Ministère de l'éducation nationale : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-etat.html>

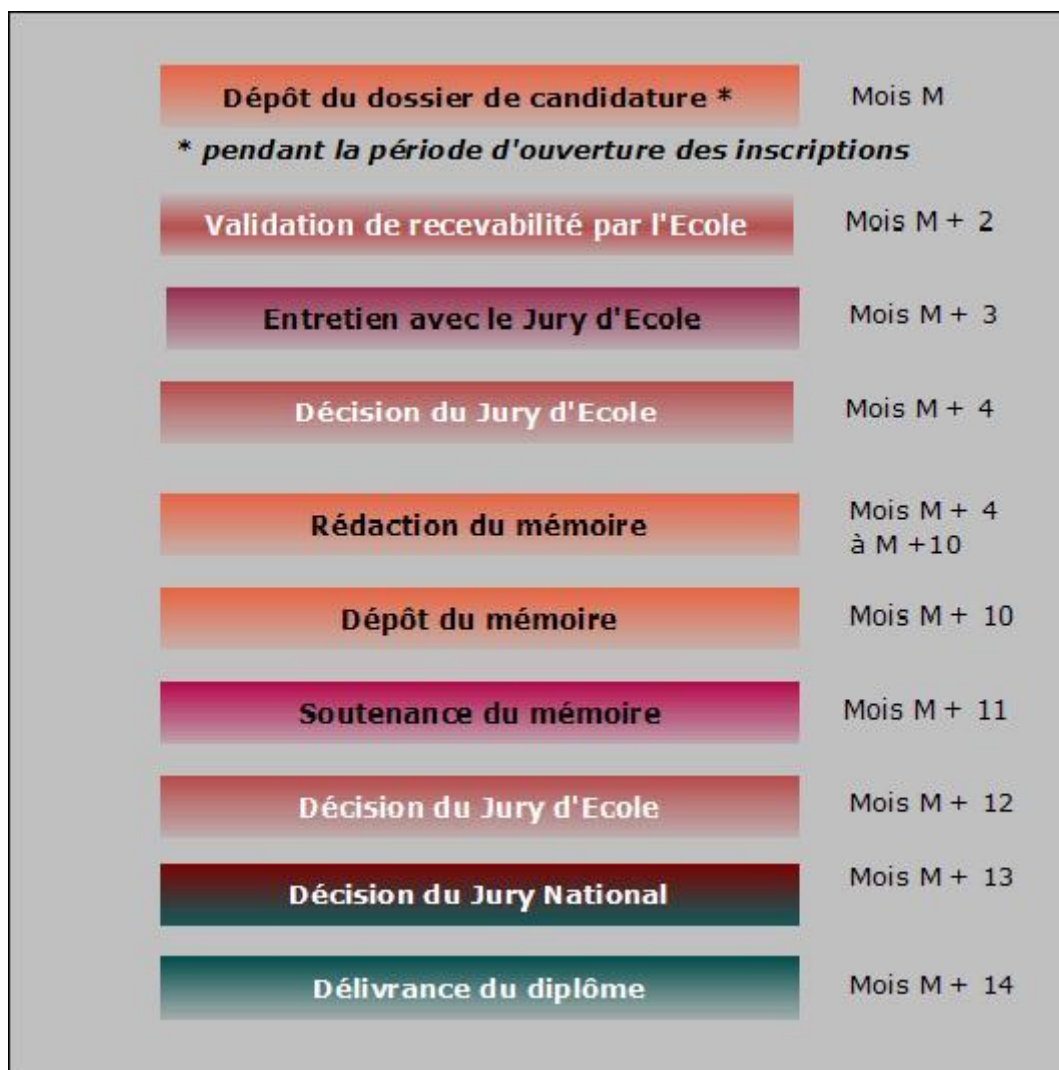
Il est indiqué de prendre contact avec le correspondant DPE pour définir au mieux la spécialité qui correspond à votre champ d'activité professionnelle. Par rapport aux informations relevant de votre spécialité, votre correspondant IDPE est :

Automatique et Informatique industrielle dépt. Génie Electrique et Informatique	Marie-Véronique Le Lann : lelann@insa-toulouse.fr
Bâtiment / BTP / TP dépt. Génie Civil	Raphaëlle Pouhet : pouhet@insa-toulouse.fr
Biologie appliquée dépt. Génie Biochimique	Claude Maranges : claudemaranges@insa-toulouse.fr
Génie physique dépt. Génie Physique	Sébastien Lachaize : slachaiz@insa-toulouse.fr
Informatique dépt. Génie Electrique et Informatique	Marie-Véronique Le Lann : lelann@insa-toulouse.fr
Mécanique dépt. Génie Mécanique	Lucien Baldas : lucien.baldas@insa-toulouse.fr
Instrumentation dépt. Génie Physique	Sébastien Lachaize : slachaiz@insa-toulouse.fr

SERVICE DE FORMATION CONTINUE
INSA TOULOUSE

135 avenue de Ranguel, Bâtiment 7 – 31 077 TOULOUSE CEDEX 4
Tél : 05.61.55.95.68 - fc@insa-toulouse.fr
<http://forpro.insa-toulouse.fr>

Les renseignements donnés par le correspondant DPE par spécialité seront spécifiques à la spécialité qui vous intéresse à l'INSA de Toulouse. Les informations quant aux sessions d'examen ne seront délivrées qu'après réception de votre candidature.

Calendrier des épreuves :

Nous vous invitons également à vous informer sur le site de la Société des Ingénieurs Diplômés Par l'Etat : <http://www.sidpe.fr/>

Les dossiers d'inscriptions sont instruits par les Ecoles, qui notifient les candidats de leur décision de recevabilité ou non de leur dossier. Les candidats retenus sont convoqués pour l'épreuve d'entretien.

**SERVICE DE FORMATION CONTINUE
INSA TOULOUSE**

135 avenue de Ranguéil, Bâtiment 7 – 31 077 TOULOUSE CEDEX 4
Tél : 05.61.55.95.68 - fc@insa-toulouse.fr
<http://forpro.insa-toulouse.fr>

L'épreuve d'entretien

L'entretien avec le Jury particulier se déroule dans l'Ecole d'inscription. Il correspond à la première épreuve, et il est dédié à l'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels.

Le candidat reçoit la convocation à l'entretien environ 1 mois avant la date.

L'épreuve consiste en :

- une présentation détaillée du candidat
- la justification des 5 années d'expérience professionnelle
- la présentation d'un sujet et d'un plan de mémoire

Cet entretien doit être préparé à l'aide d'un support à projeter. Le candidat peut apporter des documents qui concrétisent ses réalisations.

La durée est généralement d'une heure, 2/3 de présentation et 1/3 de question. *Il est conseillé de demander à l'Ecole la durée précise.*

Le candidat est informé de la décision du Jury de l'autoriser ou non à poursuivre le parcours dans le mois qui suit l'entretien.

La rédaction du mémoire

Le candidat dispose d'environ 6 mois pour réaliser son mémoire. Le mémoire doit être adressé à l'Ecole dans les délais requis, en lettre recommandée avec AR.

Le plan validé par le Jury particulier et les consignes de mise en page doivent être strictement respectées (nombre de pages, résumé en français et en anglais, etc ...).

L'épreuve de soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire a lieu dans l'école d'inscription. Elle est publique, sauf en cas de demande de confidentialité du mémoire par le candidat.

L'épreuve dure environ 1 h 30 (il est conseillé de faire préciser la durée et l'équipement de la salle par l'école), dont 1 h de présentation et 30 mn de questions.

Au cours de la soutenance, le candidat doit exposer son mémoire en s'appuyant sur une présentation. Il doit prouver ses compétences et la maîtrise de son sujet, et être capable de répondre aux questions du jury.

Frais

Les frais de dossier de l'IDPE s'élèvent à 610 euros (arrêté du 26 novembre 2019).

Le dossier de candidature doit être accompagné du règlement de 610 euros.

Le service formation continue de l'INSA de Toulouse



Jean-Yves FOURNIOLS
Directeur Formation continue INSA
Directeur des Relations Entreprises
et de la Fondation

**SERVICE DE FORMATION CONTINUE
INSA TOULOUSE**

135 avenue de Ranguel, Bâtiment 7 – 31 077 TOULOUSE CEDEX 4
Tél : 05.61.55.95.68 - fc@insa-toulouse.fr
<http://forpro.insa-toulouse.fr>